

R É S O L U T I O N
2020-025

**OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF
DES STATIONS DE POMPAGE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 13 janvier 2020, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 14 janvier 2020, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour l'entretien préventif des stations de pompage, pour la période s'échelonnant de juin 2020 à juin 2021, par XYLEM inc;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au poste numéro 02-415-00-521-00 entretien et réparation réseau d'égout;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien préventif des stations de pompage, pour la période s'échelonnant de juin 2020 à juin 2021 à XYLEM inc. d'un montant de 1206,20 \$, avant les taxes applicables.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président